



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique
Direction des Territoires

Unité Territoriale : Unité Territoriale Bagnols-sur-Cèze

Service Territorial : Territoire Uzège Garrigue

Numéro de l'acte : ARRÊTÉ N° BA-2024-42-ACNC

Arrêté temporaire de circulation **Portant sur des mesures de fermeture de route avec déviation**

Sur la D5 du PR18+670 (44.0628101308, 4.48482657) au PR18+985 (44.0618683256, 4.4811333404)

Sur le territoire de la commune de **VALLABRIX**, Hors agglomération

Date : du lundi 18 novembre 2024 au vendredi 22 novembre 2024

La Présidente du Conseil départemental du Gard

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté de la Présidente du Département du Gard en vigueur portant délégation de signature,

Vu le calendrier des jours hors chantiers,

Vu la demande en date du 13/11/2024 de la société EIFFAGE ROUTE demeurant 166 route de Beaucaire, 30034 Nîmes représenté(e) par Monsieur ESTRADE Christophe, Reprise de la couche de roulement sur la D5 du PR 18+670 au PR 18+985 sur le territoire de la commune de **VALLABRIX**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

ARRETE

Article 1 : Réglementation

La circulation générale sera temporairement réglementée sur la D5 du PR 18+670 au PR 18+985 sous réserves et conditions particulières ci-dessous.

Fermeture de la RD 5 à 3 kms côté Saint Quentin la Poterie à partir du PR 22+038 direction Vallabrix.

Fermeture de la RD 5 à 2 Kms Côté Pognadoresse à partir du PR 16+345.

Une déviation sera mise place par les RD 125 Saint Victor des Oules, et RD 279 la Capelle et Masmolène pour la durée des travaux.

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter du lundi 18 novembre 2024 à 07h30 jusqu'au vendredi 22 novembre 2024 à 18h00.

Durant les périodes d'inactivité du chantier (Le soir,), les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue .

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :

Téléphone :

Article 4 : Information des usagers

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site <https://www.inforoute30.fr/> et sera listé dans le tableau hebdomadaire des principales perturbations sur le réseau départemental du Gard.

Article 5 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 7 : Application de l'arrêté

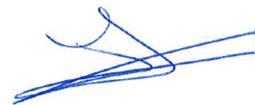
M. le Directeur Général des Services du Département,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à la société EIFFAGE ROUTE.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 15/11/2024
Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur Adjoint des Territoires en charge
de l'Unité Territoriale de Bagnols sur Cèze

Christophe BROCHE

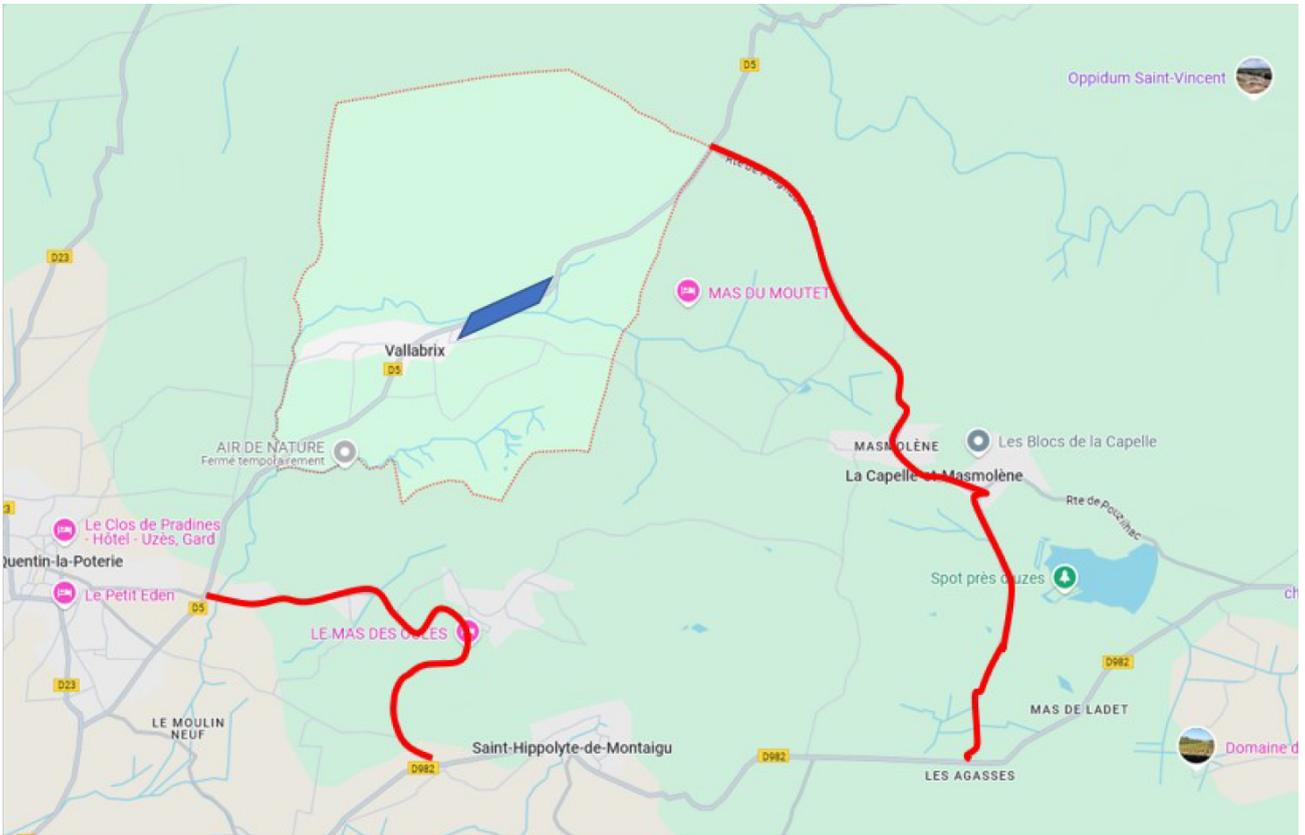
Diffusions :

SDIS du Gard,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,
Direction des territoires, PER Uzès,
Transports LIO,
Monsieur Monsieur ESTRADE Christophe, EIFFAGE ROUTE,
Mme/M. le Maire de la commune de VALLABRIX,



Liste des pièces jointes :

- Localisation
- Plan de déviation Desc.pdf



ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation Plan de déviation Desc.pdf

Via: Route de Saint-Victor, Route de Saint-Quentin, Route de Saint-Hippolyte, D 125, Route d'Uzès, Route de Pognadoresse

14.5 km, 19 min

Se diriger vers le nord-est sur la route de Vallabrix (D 5) - 80 m

Tourner à droite sur la route de Saint-Victor (D 125) - 1.5 km

Vous êtes arrivé à votre première destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le sud-est sur la route de Saint-Quentin (D 125) - 400 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le nord-est sur la route de Saint-Quentin (D 125) - 300 m

Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers le sud-est sur la route de Saint-Quentin (D 125) - 10 m

Continuer légèrement à droite sur la route de Saint-Hippolyte (D 125) - 1.5 km

Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le sud-est sur D 125 - 20 m

Tourner à gauche sur la route d'Uzès (D 982) - 1 km

Continuer tout droit sur la route de Bagnols (D 982) - 3.5 km

Tourner à gauche sur la route d

